

FORMATION DES MEMBRES DU C.H.S.C.T. (Entreprise de moins de 300 salariés) En entreprise ou en centre école



Source de l'obligation :

- ✚ Article L.236-10 du Code du travail, modifié par l'Ordonnance n°2001-175 du 22 février 2001

Représentants du personnel concernés :

- ✚ Les délégués du personnel pour les entreprises de moins de cinquante salariés
- ✚ Les représentants du personnel au CHSCT pour les autres entreprises.

Durée, renouvellement et agrément de la formation :

- ✚ 5 jours minimum pour les entreprises de 300 salariés et plus,
- ✚ 3 jours minimum pour les entreprises de moins de 300 salariés,
- ✚ renouvelée toutes les quatre années de mandat, consécutif ou non,
- ✚ la formation doit être assurée par un organisme habilité.

Imputation budgétaire :

- ✚ le coût de la formation est imputé au budget « social et syndical » de l'entreprise. Toutefois, si la formation est plus longue que celle prévue réglementairement ainsi que mieux ciblée aux besoins spécifiques de l'entreprise, elle peut être imputée au budget « formation ».

PROGRAMME DE LA FORMATION

1. ROLE ET FONCTIONNEMENT

- ✚ Champ d'application
- ✚ Composition du CHSCT
- ✚ Missions du comité
- ✚ Fonctionnement
- ✚ Protection contre le licenciement
- ✚ Formation
- ✚ Danger grave et imminent
- ✚ Dispositions plus favorables que la loi
- ✚ Les documents relatifs au fonctionnement du CHSCT

2. LES PRINCIPES DE LA PREVENTION

- ✚ De l'évaluation des risques au plan de prévention
- ✚ L'élaboration de plan d'actions et suivi, démarche de prévention

3. LES AGENTS DE LA PREVENTION EN FRANCE

- ✚ L'inspecteur du travail
- ✚ Le médecin du travail
- ✚ L'ingénieur conseil et le contrôleur de sécurité de la CRAM

4. LA PREVENTION DANS L'ENTREPRISE

- ✚ Le chef d'entreprise
- ✚ Le comité d'entreprise
- ✚ Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions du travail (CHSCT)
- ✚ Les délégués du personnel
- ✚ Les groupes d'expression

5. L'ACCIDENT DU TRAVAIL, DE TRAJET ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES

- ✚ Les éléments caractéristiques de chacun
- ✚ Les formalités de constatations et de déclarations
- ✚ La réparation
- ✚ La tarification

6. LES AMBIANCES DES LIEUX DE TRAVAIL

- ✚ Aération
- ✚ Assainissement
- ✚ Ambiance thermique
- ✚ Eclairage

7. LES RISQUES DU TRAVAIL

- ✚ L'amiante
- ✚ Le bruit
- ✚ Le risque chimique
- ✚ Le risque biologique
- ✚ Le risque électrique
- ✚ Le risque incendie
- ✚ La manutention des charges manuelles
- ✚ Les vibrations

8. L'INSPECTION DE L'ENTREPRISE

- ✚ Application pratique par la visite d'une entreprise

9. L'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- ✚ Méthodes d'analyse et de typologie des risques
- ✚ Préservation de la santé physique et morale des salariés
- ✚ Repérage des éléments de stress et de harcèlement moral

10. L'ANALYSE DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

- ✚ Analyse des accidents et des incidents
- ✚ De la détection précoce des problèmes à leur analyse
- ✚ Le choix des solutions

11. IMPACT DE LA RTT SUR LES CONDITIONS, LES RYTHMES ET LES CONDITIONS DU TRAVAIL

12. RESPECT DE L'EGALITE DES CHANCES HOMMES FEMMES

- ✚ Prise en considération des éléments d'articulation entre vie professionnelle et vie privée
- ✚ Eléments d'incitation à une forte mixité dans l'accès aux fonctions représentatives du CHSCT des femmes

Concrétisation :

Attestation de formation nominative

Documentation remise :

ED 896 de l'INRS : LE COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Durée :

3 jours

Lieu :

Notre centre école ou votre Etablissement

Dates proposées :

En centre école : voir dates sur calendrier ci-joint

En vos locaux : dates à déterminer

ORGANISATION DE LA FORMATION SUR 3 JOURNEES

	J1	J2	J3
<p>8h00</p> <p>12h00</p>	<p>1. le CHSCT : rôle et fonctionnement durée : 03h30</p> <p>2. les principes de la prévention durée : 30 mn</p>	<p>9. l'analyse des risques professionnels et des conditions de travail durée : journée</p>	<p>8. l'inspection de l'entreprise. Travail pratique en réel avec visite d'une entreprise. durée : 4h00</p>
<p>13h00</p> <p>17h00</p>	<p>10. les agents de la prévention. durée : 30 mn</p> <p>11. la prévention dans l'entreprise durée : 30 mn</p> <p>12. l'accident du travail, du trajet et les maladies professionnelles. durée : 1h30 mn</p> <p>6.7 Les ambiances et les risques du travail durée : 1h30 mn</p>		<p>19 les documents relatifs au fonctionnement du CHSCT : - le compte rendu d'inspection. durée : 02h00</p> <p>22. le bilan annuel. durée : 01h30</p> <p>BILAN DU STAGE durée : 30 mn</p>